

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 23 octobre 2020 pour le jeudi 29 octobre 2020 à 19 h.

Ordre du jour joint à la convocation.

### **Compte rendu Conseil Municipal**

**Séance du 29 octobre 2020**

**N° 05**

#### **Présents :**

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire

Mr POMMERUEL Christian, Mr CARTE Claude, Mme TAVEL Cécile, Mr CARMINATI Alexandre, Mme FRANCK Isabelle, Adjoints.

Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme BAILLY Delphine, Mr DUSSURGET Jean, Mmes NAGA Cécile, ECOCHARD Laurence, Mr JARNET Ludovic, Mme MICHAUD Gaëlle, Mr THEVENARD Sébastien.

#### **Excusés :**

Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme POLIZZI Sylvie, Mr RICHONNIER Romuald, Mr PIVET Sylvain, Mme PERROT Isabelle.

Mme TRENTESAUX Claudine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mme POLIZZI Sylvie a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FRANCK Isabelle.

Mr RICHONNIER Romuald a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme MICHAUD Gaëlle.

Mr PIVET Sylvain a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme BAILLY Delphine.

Mme PERROT Isabelle a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr THEVENARD Sébastien.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 5 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : M. CARMINATI Alexandre est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de séance du 17 septembre 2020.

### **QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)**

#### **1.1. Convention avec l'agence départementale d'ingénierie pour étude faisabilité création voie de desserte complémentaire collège**

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa décision d'aménager une voie nouvelle qui constituera une desserte complémentaire du collège, notamment en mode doux, et celle du futur IME que porte l'ADAPEI de l'Ain. Plusieurs rencontres ont été organisées avec Mme la Présidente et M. le Directeur général de l'Adapei, rendant nécessaire d'avancer vers la réalisation de ces aménagements dès l'année 2021.

Les services de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour l'étude de faisabilité de cette future voie ainsi que son chiffrage ont été sollicités, et doivent faire l'objet d'une convention.

**Décision :** le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour l'étude de faisabilité d'une voie nouvelle complémentaire à la desserte du collège.

## **1.2. SDIS : déploiement du réseau départemental d'alarme, convention**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Ceyzériat dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers dont les modalités d'intervention opérationnelle sont déterminées par le règlement opérationnel départemental. En revanche, les autres relations entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ces corps sont fixées par voie de convention.

Il présente le projet d'une nouvelle convention de partenariat qui a pour objet de fixer les relations entre la commune de Ceyzériat, siège du CPINI, et le SDIS de l'Ain, à travers l'ensemble des dispositions financières et administratives, mais également en termes de fonctionnement du centre, de formation, d'équipement, de suivi médical des sapeurs-pompiers, de contrôle et de responsabilité.

Cette convention prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Le coût de ce raccordement est de 750 € annuels au titre de **l'année 2021**, révisable annuellement selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale. Il inclut la fourniture des appareils d'alerte individuelle (Bips) à concurrence du nombre de sapeurs-pompiers en activité au corps communal au moment du raccordement, à l'exception de ceux en double-engagement avec le corps départemental. L'achat de bips supplémentaires ainsi que la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des bips resteront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le CPINI de Ceyzériat compte **17 sapeurs-pompiers en activité** et à jour de visite médicale d'aptitude dont **2 sapeurs-pompiers en double-engagement avec le corps départemental** des sapeurs-pompiers de l'Ain, que de ce fait le nombre de Bips à fournir par le SDIS est de **17-2=15**.

**Décision :** le conseil municipal décide de signer une convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle pour le CPNI de Ceyzériat avec le SDISS de l'Ain.

## **1.3. Demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal travaille sur plusieurs projets d'aménagements importants à conduire au cours de l'année 2021.

Ces projets concernent :

- **La réalisation d'une voie nouvelle entre la route de Tréconnas et le collège**, qui permettra d'assurer la desserte du futur IME porté par l'ADAPEI. Un cheminement en mode doux sera également réalisé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de solliciter le concours de l'Etat, via la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'ensemble du projet, et celle du Département pour la partie modes doux au titre du plan vélo départemental.

- **La requalification fonctionnelle et paysagère du parc Bouvard.**

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de solliciter le concours de l'Etat, via la dotation d'équipement des territoires ruraux, et celle du Département au titre de la dotation territoriale 2021.

- **La requalification fonctionnelle et paysagère du parvis de l'ancienne mairie.**

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de solliciter le concours du Département au titre de la dotation territoriale 2021.

Monsieur le Maire indique que des demandes complémentaires pourront être sollicitées auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre notamment des dispositions adoptées pour

le plan de relance de l'économie. Un rendez-vous dans ce sens a été sollicité auprès des services de la Région.

**Décision :** Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter les différentes subventions évoquées tant auprès de l'Etat que du Département.

#### **1.4. Programme « Petites villes de demain »**

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu en mairie en date du 6 octobre de la part de Mme la Préfète concernant le lancement, par Mme la Ministre de la Cohésion des territoires, du programme « Petites villes de demain ». Ce programme vise à faire en sorte que l'Etat et les partenaires du projet viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence nationale de cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises. Il est convenu que pour les communes de l'agglomération, l'appui en ingénierie sera porté par l'intercommunalité.
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Pour le Département de l'Ain, 27 communes ont été présélectionnées et doivent faire acte de candidature avant la date du 6 novembre 2020. Il est précisé que cette candidature devra être portée, nous concernant, conjointement avec la Communauté d'agglomération.

**Décision :** le conseil municipal autorise le Maire à présenter la candidature de la commune de Ceyzériat au titre du programme des Petites villes de demain.

#### **1.5. Convention avec l'association des Radios amateurs du Plateau**

Monsieur le Maire fait part de la demande d'occupation du domaine privé communal par l'association Radio-Club du Plateau de Bourg-en-Bresse. Cette dernière occupe déjà, par voie de convention, un espace d'environ 100 m<sup>2</sup> sur une parcelle appartenant à la commune de Ramasse près de l'observatoire implanté sur les hauteurs de Mont-July.

L'association sollicite l'autorisation d'occuper dans les mêmes conditions quelques mètres carrés situés sur la parcelle voisine, cadastrée A1077, sise sur la commune de Ramasse, mais appartenant à la commune de Ceyzériat.

**Décision :** le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

## **QUESTION N° 2 – Finances, Bâtiments Communaux, Forêt (C. CARTE)**

### **2.1. Commission bâtiments des 5 et 27 octobre 2020**

Mr Claude Carte donne le compte rendu de ces deux réunions :

## **Actualités Ilot Bouvard**

Le chantier du béton désactivé devant la pergola du restaurant s'est terminé le 20/10 pour le montant prévu de 22396€.

Les claustras groupe froid, poubelles, ... sont en cours d'installation par la société MTM.

L'installation des cylindres (clefs) définitifs par la menuiserie BRET s'est réalisée le 27/10.

Il leur reste encore plusieurs mises à niveau à effectuer suivant fichier Excel constitué lors de la réception des travaux avec engagement de réalisation sous quinzaine.

Un contrat d'entretien pour la chaufferie a été demandé à la société Teknigaz.

## **Groupe scolaire**

La solution béton désactivé pour la réfection de la terrasse du parvis d'entrée ne pouvant s'effectuer pour un problème de charge sur la dalle, une solution en résine nous est parvenue pour un montant de 15369€. Considéré comme trop cher, une solution de dalles gravillonnées posées sur plots réglables sera privilégiée (devis à venir).

Les travaux s'effectueront aux vacances de février avec une réfection provisoire en attendant.

La réfection des chenaux par l'entreprise Chichoux Nicolas, comme prévu, chemin des Ecoliers est en cours avec la pose d'échafaudages pour une période de 2 à 3 semaines à compter du lundi 26/10.

Pour limiter d'éventuels problèmes de proximité avec les enfants, les portions où les passages sont rétrécis seront effectuées d'ici la fin de la semaine de vacances y compris la journée du samedi.

## **Gymnase de Domagne.**

Le tableau général de distribution électrique est fortement dégradé avec en façade, des protections en tôles, conduisant à de réels risques de sécurité pour les intervenants communaux ou extérieurs. Un devis de réfection complète est demandé.

## **Aménagement accès et éclairage de la salle plurivalente pour les associations**

Sans hall d'entrée, les associations ont pour consigne de quitter leurs chaussures devant l'entrée pour éviter l'apport de salissures extérieures. L'aménagement extérieur tel qu'il est fait accentue le phénomène. En effet, il y a peu de places de parking devant la salle et nombre d'utilisateurs, se garant chemin du colombier, coupent la bande de pelouse sans la contourner. Un aménagement en goudron sera réalisé à cet effet. Un banc et un parking à vélo seront installés sous l'auvent.

Constat que les luminaires à leds, sans aucun doute parfaitement adaptés à des activités sportives, sont beaucoup trop agressifs pour des activités de relaxation telles que «Yoga, Qi kong, ... ». Un devis a été demandé pour la pose d'un variateur avec changement obligatoire de l'ensemble des ballasts. Une réunion avec les responsables de ces activités permettra de bien cibler leurs attentes et peut être s'orienter sur une autre solution telle que la fourniture d'une rampe d'éclairage adaptée fixe ou mobile.

## **2.2. Commissions forêt du 20 octobre 2020**

Monsieur Claude CARTE informe le conseil que l'affouage 2020 comportera l'attribution des têtes de chênes abattus cet été sur la parcelle 9 et l'exploitation de la parcelle 20. La commission a cubé et marqué l'ensemble des têtes, ce qui correspond à une vingtaine de lots.

Avant de cuber et marquer l'ensemble de la parcelle 20, une attention sera portée au nombre d'affouagistes inscrits.

En effet à ce jour, on constate une forte baisse d'inscription. Si cela se confirme, il faudra envisager d'autres modes d'exploitation comme l'intervention de professionnels du domaine.

Sur cette parcelle 20, plus précisément à proximité du « pont de pierres », une coupe à blanc sera effectuée sur 2 à 3000 m<sup>2</sup> pour favoriser la régénération du robinier appelé communément acacia. Ce lieu est très favorisant pour cette essence et, depuis plusieurs années, le prix de vente au m<sup>3</sup> est plus du triple que celui du bois de chauffage classique. Une communication sera effectuée sur le prochain bulletin municipal pour en informer les habitants.

## **QUESTION N°3 – Travaux, voirie, sécurité, cadre de vie (A. CARMINATI)**

### **3.1. Commission travaux du 16 octobre 2020**

Mr Alexandre CARMINATI donne le compte rendu de cette réunion.

La commission a notamment validé les projets d'aménagement du parc municipal, devant l'ancienne mairie ainsi que la place du Mont-July.

## **QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)**

### **4.1. Commission urbanisme du 26 octobre 2020**

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Demande en date du 24 septembre 2020 de AIN HABITAT

Sur un terrain situé Route de Jasseron

Parcelle(s) N° 567, 562, 575, 561, 576, 555, 563, 577, 549, 556, 578, 550, 579, 551 & 580 Section AH située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 2382 m<sup>2</sup>

Pour la construction de 6 pavillons

Demande en date du 28 septembre 2020 de Laurence FORET

Sur un terrain situé Route des soudanières

Parcelle(s) N° 26p Section AD située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 645 m<sup>2</sup>

Pour la construction d'une maison d'habitation

Demande en date du 12 octobre 2020 de Michel & Marie Christine LOURY

Sur un terrain situé rue Charles Guillon

Parcelle(s) N° 810 & 812 Section AM située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 791 m<sup>2</sup>

Pour la construction d'une maison d'habitation

Demande en date du 12 octobre 2020 de Ahmet & Hanife KADIM

Sur un terrain situé Clos des Carpates

Parcelle(s) N° Lot N° 5 Section AH située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 683 m<sup>2</sup>

Pour la construction d'une maison d'habitation

Demande en date du 16 octobre 2020 de Jacques GRAND-PERRIN

Sur un terrain situé 10 allée de la Marcellière

Parcelle(s) N° 252 Section AI située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 662 m<sup>2</sup>

Pour la reconstruction à l'identique d'une maison d'habitation

Demande en date du 19 octobre 2020 de SCI CLINIQUE MODERNE DE L'AUTOMOBILE

Sur un terrain situé Clos des Carpates

Parcelle(s) N° Lot N° 19 Section AH située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 640 m<sup>2</sup>

Pour la construction d'une maison d'habitation  
Demande en date du 19 octobre 2020 de SCI CLINIQUE MODERNE DE L'AUTOMOBILE  
Sur un terrain situé Clos des Carpates  
Parcelle(s) N° Lot N° 15 Section AH située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 605 m<sup>2</sup>  
Pour la construction d'une maison d'habitation

### **PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

Demande en date du 08 octobre 2020 de SCI LES SOUDANIERES  
Sur un terrain situé 45 route des Soudanières  
Parcelle(s) N° 219, 203, 151, 149, 217 & 222 Section AD située(s) en zone UXa  
D'une superficie totale de 19073 m<sup>2</sup>  
Pour diverses modification d'aspect

### **PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF**

Demande en date du 16 septembre 2020 de CA3B  
Sur un terrain situé ZAC des Plans  
Parcelle(s) N° 6, 7, 8p, 107 & 108 Section ZA située(s) en zone UX  
D'une superficie totale de 64800 m<sup>2</sup>  
Pour la modification du plan de composition

### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

Demande en date du 04 septembre 2020 de Marc KERHERVE  
Sur un terrain situé 5 rue Pierre de Coubertin  
Parcelle(s) N° 215 Section AB située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 899 m<sup>2</sup>  
Pour le remplacement du portail

Demande en date du 09 septembre 2020 de SCI COUTURIER DU REVERMONT  
Sur un terrain situé 1 avenue du Revermont  
Parcelle(s) N° 483 & 68 Section AL située(s) en zone UAc  
D'une superficie totale de 617 m<sup>2</sup>  
Pour le ravalement des façades

Demande en date du 15 septembre 2020 de Gilbert COLIGNON  
Sur un terrain situé Tréconnas  
Parcelle(s) N° 21 Section AC située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1152 m<sup>2</sup>  
Pour le remplacement de la haie par une clôture

Demande en date du 19 septembre 2020 de Abderrahman EL MATAOUAT  
Sur un terrain situé 71 impasse du Cep  
Parcelle(s) N° 457 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 798 m<sup>2</sup>  
Pour la construction d'une piscine

Demande en date du 21 septembre 2020 de Ludovic CALLAND  
Sur un terrain situé 26 allée de la Marcellière  
Parcelle(s) N° 277 Section AI située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 683 m<sup>2</sup>  
Pour le changement des menuiseries

Demande en date du 21 septembre 2020 de André GORDE  
Sur un terrain situé 17 rue Joseph Bernier

Parcelle(s) N° 249 Section AL située(s) en zone UAc  
D'une superficie totale de 111 m<sup>2</sup>  
Pour l'édification d'une terrasse type tropézienne

Demande en date du 05 octobre 2020 de Stéphane AUGER  
Sur un terrain situé 61 rue Samuel Guichenon  
Parcelle(s) N° 2028 Section A située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 930 m<sup>2</sup>  
Pour la construction d'une piscine

Demande en date du 05 octobre 2020 de Yahia CELIK  
Sur un terrain situé 205 chemin de la charbonnière  
Parcelle(s) N° 2051 Section A située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 661 m<sup>2</sup>  
Pour la construction d'une piscine hors sol

Demande en date du 09 octobre 2020 de Geneviève GRANGER  
Sur un terrain situé 29 rue Jean Jaurès  
Parcelle(s) N° 471 Section AL située(s) en zone UA  
D'une superficie totale de 136 m<sup>2</sup>  
Pour le ravalement de la façade

Demande en date du 19 octobre 2020 de Marc BARATIER  
Sur un terrain situé 571C route de revonnas  
Parcelle(s) N° 1102, 1106p1, 651 & 658 Section D située(s) en zone A  
D'une superficie totale de 3407 m<sup>2</sup>  
Pour l'aménagement paysager des parcelles

Demande en date du 20 octobre 2020 de SCI DUGAD  
Sur un terrain situé 436 chemin de la ZA Domagne  
Parcelle(s) N° 1882 Section A située(s) en zone UXd  
D'une superficie totale de 2500 m<sup>2</sup>  
Pour la modification d'ouvertures et du quai de déchargement

### **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Demande en date du 10 septembre 2020 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé Rue pierre de Coubertin  
Parcelle(s) N° 641 Section AB située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 312 m<sup>2</sup>  
VENTE CAILLOT / BARISIC

Demande en date du 10 septembre 2020 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé Rue pierre de Coubertin  
Parcelle(s) N° 639 & 641 Section AB située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1482 m<sup>2</sup>  
VENTE CAILLOT / BARISIC

Demande en date du 16 septembre 2020 de SCP VIEILLE, TANDONNET, SAINT-PAUL, ADRIEN  
Sur un terrain situé route de Tréconnas  
Parcelle(s) N° 679p Section AB située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 15 m<sup>2</sup>  
CESSION ASL AMBIANCE VILLAGE / VENET

Demande en date du 21 septembre 2020 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 87 avenue du Revermont  
Parcelle(s) N° 1920 Section A située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 1556 m<sup>2</sup>  
VENTE MARTINEZ \_ OLLIVIER-HENRI / CHAPOT

Demande en date du 21 septembre 2020 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 242 allée des Biches  
Parcelle(s) N° 421 Section AC située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 859 m<sup>2</sup>  
VENTE ROUGEMONT\_MEUNIER / SERANNE\_REYDELLET

Demande en date du 23 septembre 2020 de Maître Martin MARECHAL  
Sur un terrain situé 61 avenue du Revermont  
Parcelle(s) N° 645 Section A située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 6752 m<sup>2</sup>  
VENTE ASTIER\_SABBAN / GRISOLLET

Demande en date du 23 septembre 2020 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 435 chemin de la ZA de Domagne  
Parcelle(s) N° 1882 Section A située(s) en zone UXd  
D'une superficie totale de 2503 m<sup>2</sup>  
VENTE SCI LMS / DUGAD

Demande en date du 30 septembre 2020 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 9 rue Joseph Bernier  
Parcelle(s) N° 488 Section AL située(s) en zone UA  
D'une superficie totale de 218 m<sup>2</sup>  
VENTE BLONDEAU \_ FUMEY / ALIX \_ CRETIN

Demande en date du 12 octobre 2020 de Cabinet REYNARD  
Sur un terrain situé 558 chemin de Schall  
Parcelle(s) N° 334, 372 & 374 Section AI située(s) en zone UB & NP  
D'une superficie totale de 8806 m<sup>2</sup>  
VENTE SC LPMF / SC SHATAL

Demande en date du 12 octobre 2020 de Cabinet REYNARD  
Sur un terrain situé 558 chemin de Schall  
Parcelle(s) N° 373 Section AI située(s) en zone UB & NP  
D'une superficie totale de 2523 m<sup>2</sup>  
VENTE GAVAND / SC SHATAL

Demande en date du 13 octobre 2020 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 5 rue Jean Jaurès  
Parcelle(s) N° 285 Section AL située(s) en zone UA  
D'une superficie totale de 53 m<sup>2</sup>  
VENTE LECUYER \_ VANGREVELYNGHE

Demande en date du 21 octobre 2020 de SAS NOTLEX  
Sur un terrain situé 36 allée Hugon  
Parcelle(s) N° 307, 315, 409 & 410 Section AI située(s) en zone UAc  
D'une superficie totale de 2650 m<sup>2</sup>  
VENTE CHAINTREUIL / VAULPRE



## **QUESTION N° 5 – Vie scolaire, associations enfance** **(C. Trentesaux)**

### **5.1. Commission scolaire du 20 octobre 2020**

Madame TRENTESAUX donne le compte rendu de cette réunion :

#### Bilan sur les travaux :

Les 2 visiophones fonctionnent (un dans la classe de Mme Chabert, l'autre à l'étage chez M. Dreno).

La salle plurivalente a été mise en service ce qui entraîne 1h30 de ménage supplémentaire.

L'alarme incendie a été réparée.

Les travaux de réparation à l'école maternelle suite aux dégâts des eaux de la terrasse sont terminés.

La porte de l'école élémentaire a été changée pour 2400 €.

Les peintures vers le hall du restaurant scolaire sont terminées.

L'horloge extérieure à l'école élémentaire est réparée.

Notre rencontre avec la représentante d'Agri local est prévue le 3 novembre.

Une rencontre a eu lieu avec le commercial de la société Proludic pour faire installer un jeu supplémentaire au square des tilleuls pour les 6-10 ans suivant la demande du CME, qui souhaitait un jeu pour les plus grands (pour grimper, escalader...)

Le choix s'est porté sur ce jeu en attendant l'avis des enfants du CME.

Les conseils d'écoles auront lieu les 6 et 10 novembre. Les membres de la commission souhaitent y participer.

Une question : comment sécuriser les gradins dans la cour de l'école élémentaire ? La commission va travailler sur ce sujet.

### **5.2. Assemblée générale du Sou des Ecoles**

Madame TRENTESAUX indique que comme pour les autres associations, cette année a été très particulière avec l'épidémie de la Covid19.

Beaucoup de manifestations ont été annulées mais beaucoup de projets d'école ont été également annulés, d'où la difficulté de faire de nouveaux projets et d'organiser de nouvelles manifestations.

Le SOU des écoles fonctionne avec des commissions responsables d'activités précises aidées bien évidemment par les membres de l'association.

Le bilan des activités et des finances :

Halloween le 31 octobre 2019 a remporté un beau succès. Le but de cette manifestation est d'organiser une fête pour les enfants et leurs parents. Malheureusement cette fête devait être reconduite cette année mais le nouveau protocole sanitaire ne le permettra pas.

La farfouille à Domagne a rapporté 1307,32 € en 2019. Malheureusement encore, cette manifestation n'a pu avoir lieu cette année toujours pour les mêmes raisons.

La vente des sapins de Noël sous la halle sera reconduite.

Le loto qui est la plus grande manifestation, ne sera pas reconduit, car même si les conditions sanitaires s'amélioraient, il faut la prévoir bien en amont pour l'organisation, soit dès le mois de septembre donc impossible à ce jour. Cette manifestation avait rapporté 5400 €.

Pour « compenser » le manque d'activités le SOU a organisé des photos de classe en se procurant des photos de chaque élève. Ces photos ont été offertes à chaque enfant. Cette initiative a été très appréciée par les enseignants et les familles. Coût de l'opération : 1197,55 €

Les cotisations des familles, 71 familles, représentent 2889 €.

Le SOU remercie la mairie pour la subvention de 650 €.

Théoriquement chaque classe reçoit un budget de 750 € en moyenne. Cette année pour les sorties et les interventions, les écoles ont utilisé environ 2000 €. Il reste donc un solde positif de 4000 €.

Suivant l'évolution du protocole sanitaire, les membres du SOU cherche de nouvelles idées de manifestations. L'équipe est très investie, et de nouveaux membres ont rejoint cette association dynamique.

## **QUESTION N° 6 – Associations sportives, collègue, CCAS (C. TAVEL)**

Madame Cécile TAVEL donne le compte rendu des assemblées générales auxquelles elle a assisté.

### **6.1. Assemblées générales associations « Rythm'Danse », « Tennis Club la Vallière » et « La Boule de Ceyzériat »**

#### **Assemblée générale de Rythme danse du 14 octobre 2020 :**

Effectif de l'année 2019-2020 : 134 élèves dont 83 enfants.

5 professeurs dont 2 salariés de l'association, pour dispenser des cours de Modern Jazz, Pilate, Zumba, Yoga, danse classique, Hip Hop.

Bilan de l'activité de l'année ; fin des cours le 10 mars. Reprise de certains en plein air à Domagne au mois de juin.

Durant le confinement 3 cours ont été mis en ligne.

A la fin du confinement 3 élèves ont pu participer à un concours et ont été primés.

Bilan financier : +2302 euros.

Année 2020-2021 : l'adhésion a été offerte aux anciens adhérents qui le souhaitent.

A ce jour moins d'inscriptions.

Renouvellement du bureau :

Une nouvelle présidente a été élue : Mme Berger, maman de 2 enfants participant au cours de danse.

Election également d'un nouveau trésorier.

Madame Cécile Tavel, au nom de la mairie, a chaleureusement remercié Mme Leduc, présidente de l'association durant 20 ans et souhaité la bienvenue aux nouveaux membres.

#### **Assemblée générale du Tennis club la Vallière du 9/10/2020**

137 adhérents pour la saison 2019-2020.

L'école de tennis est encadrée par 4 éducateurs diplômés et elle évolue sur 5 créneaux horaires.

Championnat de l'Ain écourté en mars 2020 donc pas de résultats sportifs.

Au niveau des adultes, la montée en 1<sup>er</sup> niveau région est maintenue.

35 adultes participent à des cours.

Les évènements prévus : goûter des enfants en janvier ce qui permet à toute l'école de tennis de se retrouver et créer un esprit de groupe.

Le tournoi n'a pas pu se tenir.

Bilan financier :

+4 900 euros.

Actuellement 9 000 € sur le livret A.

La fin de l'année a été marquée par le départ en retraite de Jo Olmos. Il est remplacé par un salarié à 14h/semaine.

Nouvelle saison :

Actuellement moins de licenciés.

Stage enfants pendant les vacances.

Des familles ont demandé un avoir qui est compris, en fonction du nombre de cours non effectué, entre 25 et 50 €.

Les demandes du club :

Le club réitère sa demande de pouvoir disposer d'un terrain de tennis éclairé et que soit ouverte une réflexion pour envisager la construction de deux terrains de tennis couverts. Un projet a été présenté à l'agglomération en présence des Maires de Ceyzériat et Montagnat.

Le club est très insistant car il se sent délaissé par rapport aux autres associations et ces terrains sont gages pour eux d'un meilleur développement du club grâce à des créneaux horaires plus importants et des sols adaptés.

Il a été rappelé que l'association s'était jusque-là plutôt positionnée en faveur d'un fonctionnement à partir des installations de Montagnat.

### **Assemblée générale des boules du 18/09/2020**

24 licenciés.

70 € la licence et 38 € pour les loisirs.

Année blanche au niveau des compétitions.

1 seul concours a pu se dérouler.

Année électorale :

11 membres au bureau. Mr Clerc reste président.

Bilan financier positif de 300,17 euros

Total de la trésorerie : 5 780,48 euros

## **QUESTION N° 7 – Associations culturelles, bibliothèque, actions patrimoniales, événementiel (I. FRANCK)**

### **7.1. Assemblées générales associations « Vocation », « Passeurs de Mémoire », « Créa tout va »**

Madame Isabelle FRANCK donne le compte rendu des assemblées générales auxquelles elle a assisté.

#### **Assemblée générale « Vocation » du 19/09/2020**

Peu d'adhérents à L'Assemblée Générale de l'association qui compte 23 membres. Marie Desbois et Nathalie Geoffroy les co-présidentes, présentent le rapport moral. L'année a été fortement perturbée par la Covid19. Le dernier atelier a eu lieu le 14/03 juste avant le confinement. Tous les autres ont été annulés ou reportés. Le rapport financier présente un déficit de 36 € conséquence de 1130 € de recettes pour 1166 € de dépenses mais l'association reste sereine avec 1885 € de réserves. De nombreux projets d'ateliers sont prévus pour 2020-2021 comme la sylvothérapie, la médiation musicale ou les huiles essentielles. Le bureau espère que les conditions sanitaires permettront de les réaliser et remercie la Municipalité pour la mise à disposition de la salle du Colombier.

#### **Assemblée générale « Créa tout va » du 28/09/2020**

L'Assemblée Générale de Créa Tout a eu lieu le 28/09/2020 au centre festif en présence de 18 personnes. Mme Deshenry, la Présidente, présente le rapport moral. L'association est stable. Elle compte 67 adhérents pour 121 participations aux ateliers. Les activités proposées sont : le patchwork, le cartonnage, l'art floral, l'encadrement, le scrapbooking, l'aquarelle et la calligraphie. Des stages sont organisés en cours d'année et l'association participe à la Grand Margot et au Forum des Associations. Le rapport financier montre un bénéfice de 1104.79 €. A noter que l'association a remboursé ses adhérents d'une partie de leurs cotisations suite au confinement pour un montant de 1646 €, ce qui est à souligner car peu d'associations l'ont fait.

Pour la saison 2020/2021, l'association espère que les conditions sanitaires ne viendront pas trop perturber l'année. Elle ouvre un nouvel atelier Power Tex ainsi qu'un stage Couture en collaboration avec Sylvie Berry. Elle souhaiterait aussi pouvoir relancer l'activité peinture.

La Présidente remercie la Municipalité pour la mise à disposition des salles et son soutien. Elle souhaiterait pouvoir bénéficier d'une salle de plain-pied. Le bureau de l'association reste stable mais la Présidente souhaiterait pouvoir passer la main prochainement. En attendant, il est décidé de mettre en place un responsable par atelier et par stage pour la seconder.

L'association fêtera ses 20 ans en 2021.

## **Assemblée générale «Passeurs de mémoire » le 03/10/2020**

De nombreux adhérents étaient présents à l'Assemblée Générale. Jean-Marc Gau, Président de l'Association rappelle les objectifs de Passeurs de Mémoire :

- Transmettre le Devoir de Mémoire aux jeunes générations.
- Fédérer les associations d'Anciens Combattants.

Le rapport moral explique que l'association née le 19/10/2017, a rencontré au cours de l'année des problèmes de gouvernance qui l'ont fragilisée, entraînant la démission d'une grande partie du bureau et de ses adhérents. Un nouveau bureau a été élu le 04/03/2020, il est composé des membres suivants :

- Jean-Marc Gau, Président
- Josette Froment, Vice-Présidente
- Anne Brunois, Trésorière
- Jean Henaff, Trésorier Adjoint
- Roland Curt, Secrétaire

La nouvelle équipe souhaite l'apaisement, avancer et accueillir plus de jeunes. Elle remercie la Municipalité pour son soutien. Anne Brunois Trésorière présente le rapport financier qui se solde par un léger déficit de 11.67 €, la dépense principale étant la cotisation d'assurances.

Jean HENAFF expose le projet de rapprochement entre les 3 associations Anciens Combattants, FNACA et Passeurs de Mémoire avec la proposition de ne faire qu'une seule Assemblée Générale pour les 3 entités et une demande de subvention communale globale.

La Municipalité agréé ce rapprochement mais précise que si la demande de subvention communale est globale, elle devra en contrepartie faire l'objet d'une convention écrite entre les 3 entités. Une sortie était prévue le 22/10 à Nantua avec des enfants mais a dû être annulée cause COVID.

## **7.2. Commission patrimoine/culture du 27 octobre 2020**

### **Expo et commémoration du 11/11 à 11h30**

La commémoration sera célébrée suivant les dernières consignes sanitaires en vigueur, soit :

- Pas de public
- Pas d'enfant : La lecture des lettres de poilus préparée par les élèves du cycle 3 de l'école élémentaire est annulée.
- Annulation de l'exposition prévue pour les 150 ans de la guerre de 1870.

Présence de Mme Lucie Roesch Sous-Préfète et Directrice de Cabinet de Mme La Préfète.

### **Point Street Art**

Le projet avance bien, une présentation sera faite le mois prochain lorsque nous serons au complet pour approbation par la commission avant présentation au Conseil.

Il reste quelques devis en attente. La date retenue est celle des journées du patrimoine avec peut-être inauguration officielle de l'Ilot Bouvard le samedi et journée Street Art.

L'organisation des journées du Patrimoine à Ceyzériat est un évènement exceptionnel auquel il faudra donner toute son importance avec des prestations de qualité et sortant de l'ordinaire tout en alliant la présence d'associations locales.

### **Médiathèque**

Lancement de la campagne presse pour donner un nom à la nouvelle médiathèque.

Les habitants sont invités à se prononcer pour donner leur avis par le biais d'une boîte à disposition à la mairie et à la médiathèque. Création d'une adresse mail pour réponse en parallèle → Jean Dussurget.

Interview de Fanny Maréchal à RCF Radio le 23/10 à 7h40

<https://rcf.fr/actualite/fanny-marechal-bilan-de-la-nouvelle-mediathèque-de-ceyzeriat>

## **QUESTION N° 8 – Questions diverses**

### **8.1. - Demandeurs d'emploi**

	H	F	Indemnisables	Non indemnisables	Total
<u>Octobre 2020</u>	77	64	117	24	141

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 26 novembre 2020. L'horaire et le lieu seront précisés en fonction des consignes sanitaires.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,